

ACTE DE NOTIFICATION D'UN ARRET

L'an deux mille ^{six} le 27^{ème} jour du
mois de Février

A la requête de Monsieur le Greffier de la Cour Suprême de Justice ;

Je soussigné, SARISA K. Emil, Greffier D.O.
Huissier près la Cour Suprême de
Justice.

Ai notifié à Monsieur le Président du collège des membres fondateurs du MPR,
MUKULUMANYA wa N'GATE ZENDA, resident au n° 5409, avenue de la Science dans la
Commune de la Gombe à Kinshasa.

l'arrêt rendu le TRENTE JANVIER DEUX MILLE SIX
par la Cour Suprême de Justice dans l'affaire enrôlée sous le numéro 751 en
cause : Monsieur le Président du collège des membres fondateurs MUKULUMANYA
Contre La R.D.C., NZUZI wa MBOMBO, VUNDUAWA et MANANGA

Dans le même contexte et à la requête, je lui ai notifié ~~www~~
~~www~~
sera appesé devant la Cour de ceans à l'audience publique du
~~www~~ ;

Et pour qu'il n'en ignore, je lui ai

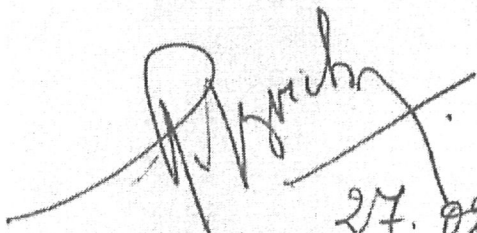
étant à mon office de greffe administratif
et y parlant à sa personne

Laissé copie de mon présent exploit et celle dudit arrêt.

POUR RECEPTION

DONT ACTE

L'HUISSIER OU LE GREFFIER



27.02.2006.-

